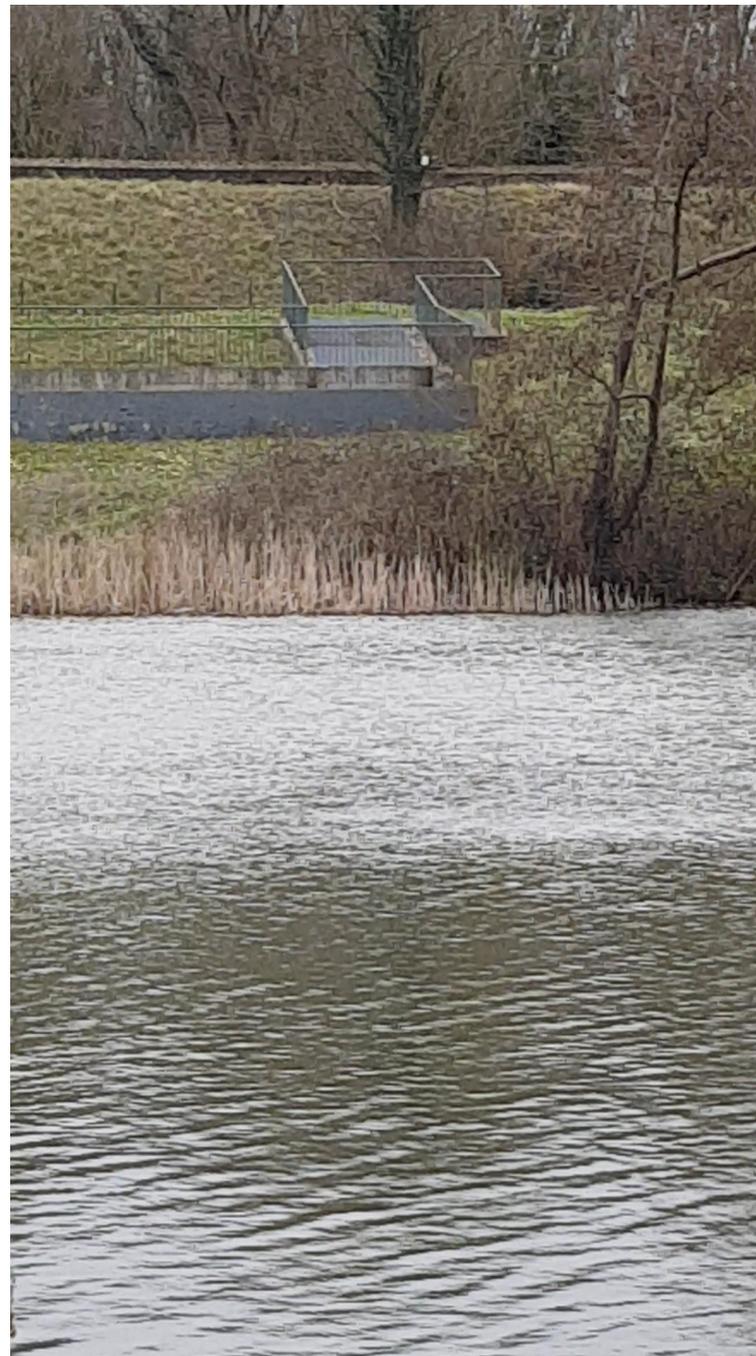


Grand cormoran

Phalacrocorax carbo



L'espèce observée est un cormoran adulte, dont le plumage est généralement noir. Ici, le cormoran présente une gorge blanche, ce qui fait de celui-ci une sous-espèce « *maroccanus* ».

Le grand cormoran vit sur les côtes rocheuses ou sablonneuses et se nourrit dans les zones d'eaux abritées.

Il y a plusieurs dizaines d'années, était persécuté par les humains en tant que concurrents des pêcheurs. En 2019, un arrêté émis par le gouvernement français prévoit d'autoriser l'abattage de 150 000 grands cormorans sur trois ans.

L'espèce est pourtant protégée depuis 1979 par la directive Oiseaux, puis en 2009 en tant qu'oiseau sauvage.

La présence de ce cormoran à Champs-sur-Marne était pour moi une bonne nouvelle, la population d'oiseaux sauvages observable étant en réduction depuis une dizaine d'année en région IdF. Le cormoran était en pleine activité de pêche lors de l'observation, nous pouvions le voir plonger dans l'étang et émerger quelques minutes plus tard d'un autre côté du plan d'eau.

Les cormorans sont aussi visibles dans des espaces urbanisés très denses, comme sur la Seine en plein centre de Paris, ou sur le canal de l'Ourcq. C'est une espèce qui a dû s'acclimater et évoluer avec l'urbanisation et les contraintes que celle-ci impliquait pour son déplacement, sa reproduction et sa survie alimentaire.